Lisez-moi V3.02.001 – Mai 2024

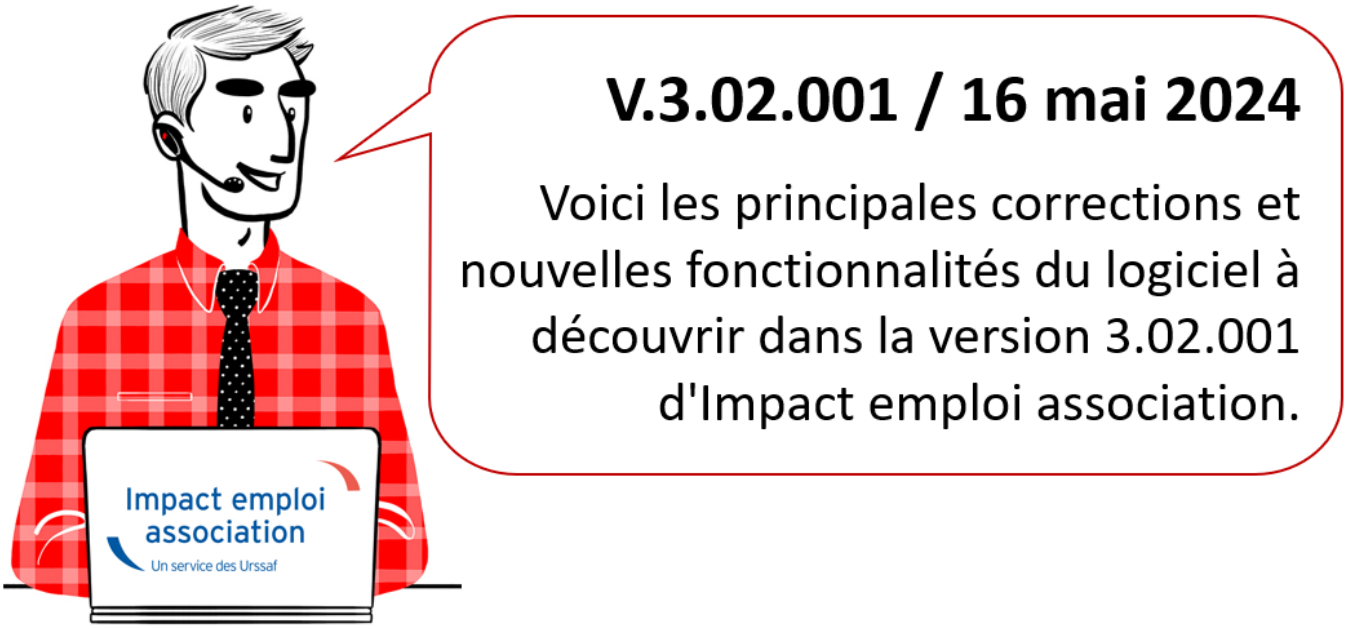

Sommaire :

- Informations importantes
- Paramétrage
- Déclaration sociale nominative
- Rappels
- Fiches à la une

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos. Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le site des tiers de confiance, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation

apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

▶ Rattachement de bulletin

RAPPEL : Le rattachement des bulletins à la DSN suivante (bouton 'statuer') est réservé :

- aux bulletins de régularisation

- au nouveau bulletin lorsque l'employeur vous prévient d'une embauche tardive après l'échéance du dépôt DSN.

Dans tous les autres cas, vous devez **IMPERATIVEMENT déposer une DSN pour chaque employeur**, même si la date est dépassée.

RETOUR SOMMAIRE

▶ CCN Eclat (IDCC 1518)

Le taux de cotisation Frais de santé – socle de base a été mis à jour (valeur 0.97 %) au 1er mai 2024.

▶ DFS frais professionnel

Les pourcentages d’abattement ont été mis à jour pour :

- les intermittents et techniciens du spectacle

Une nouvelle ligne a été ajoutée pour les techniciens cadre :

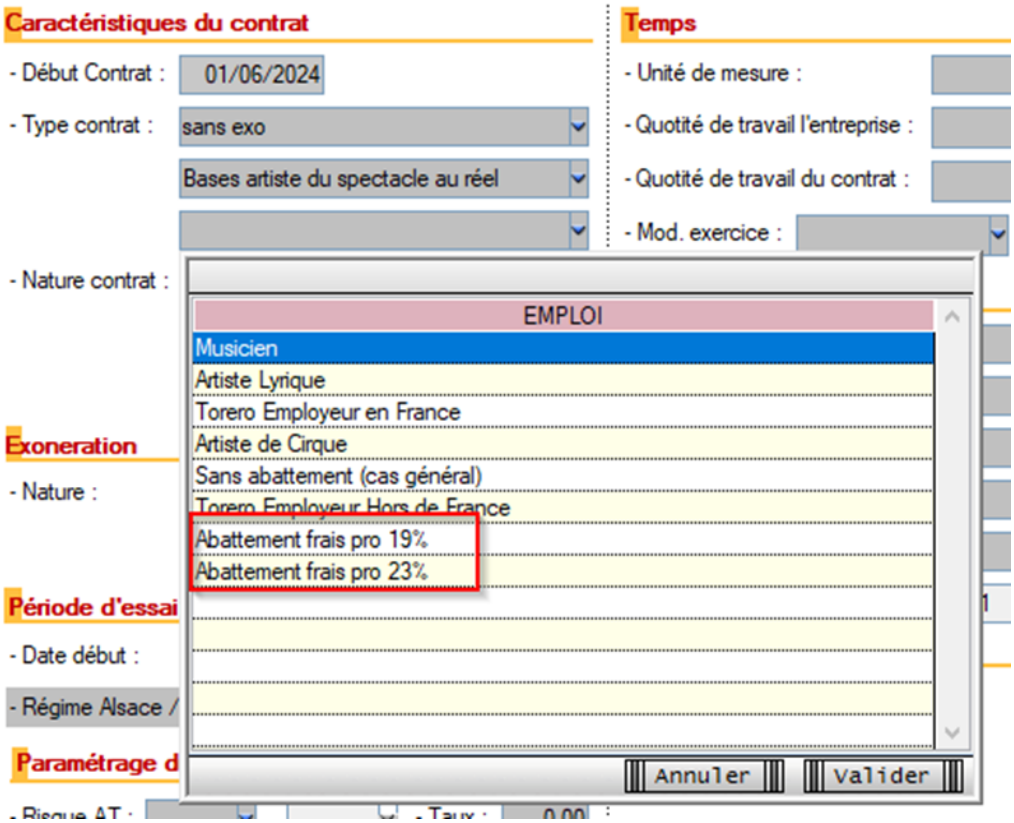

- Vol à voile

L’abattement se calcule désormais au taux de 28% sur le BP.

Il apparaît dans la gestion du contrat avec le libellé « abattement frais pro ».

RETOUR SOMMAIRE

DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

▶ DSN – FCAP – CCN 1285

La déclaration FCAP en DSN est développée.

RETOUR SOMMAIRE

RAPPELS

▶ Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n’est pas déjà fait, remplissez le formulaire d’inscription sur la page d’accueil du site Impact emploi.

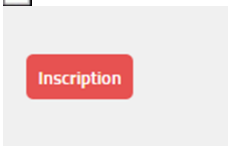

▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d’être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.12** :

Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l’outil de contrôle via le bouton orange de la barre d’outils.

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

▶ **Rappel** : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.

RETOUR SOMMAIRE

FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Intégration automatique des CRM PAS
- Modifier les informations administratives du salarié
- Montant net social
- Changement de SIRET
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI !

N’hésitez pas à vous servir de l’outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

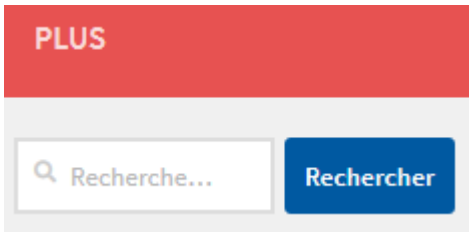

Lisez-moi V3.01.007 – février 2024

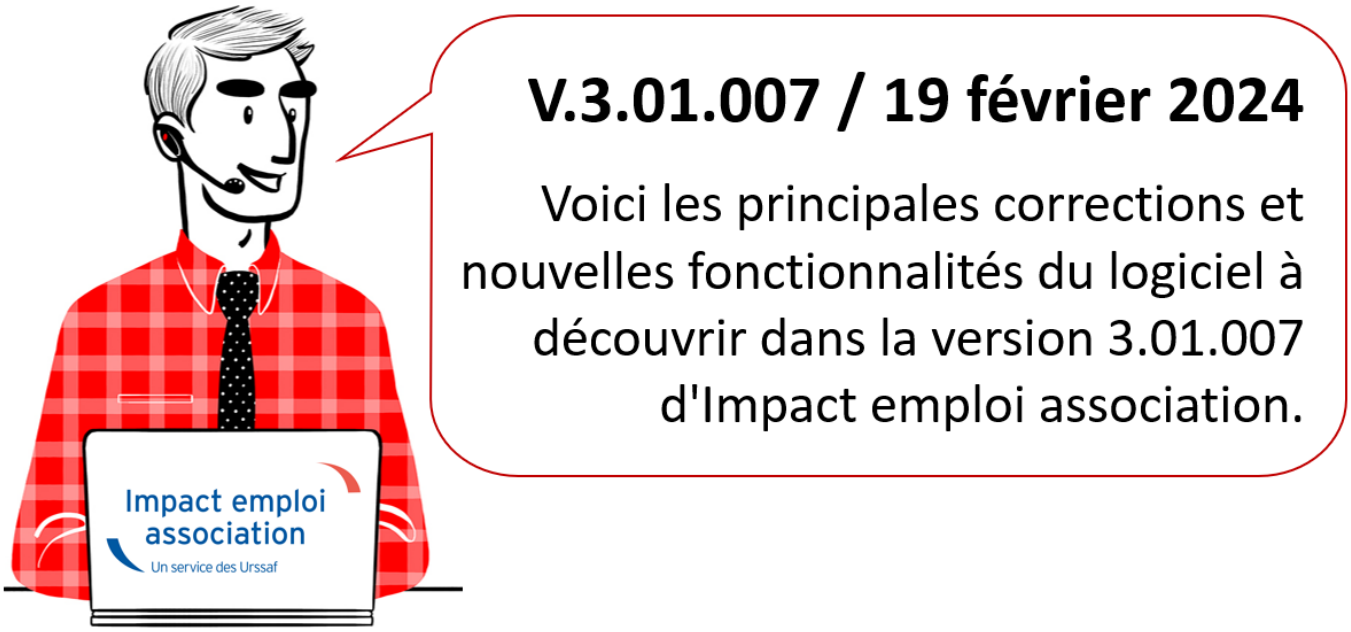

Sommaire :

- Informations importantes
- Paramétrage
- Déclaration sociale nominative
- Autres déclarations
- Rappels
- Fiches à la une

Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d’évoluer en fonction de la législation.

*Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos. Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le site des tiers de confiance, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*

INFORMATIONS IMPORTANTES

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

▶ Récupération CRM PAS

Si vous rencontrez des anomalies pour récupérer les taux PAS.

1/ Vérifiez que vous avez effectué entièrement la gestion des flux DSN jusqu'à l'onglet annule et remplace avant de récupérer vos taux PAS à partir du 23 du mois.

2/ Si une croix rouge s'affiche, devant l'employeur au niveau de l'onglet CRM nominatif (anomalies), c'est que l'individu n'est pas reconnu.

3/ Visualisez l'anomalie et procédez à sa correction. Une fiche pratique st à votre disposition pour corriger les anomalies individus : ici

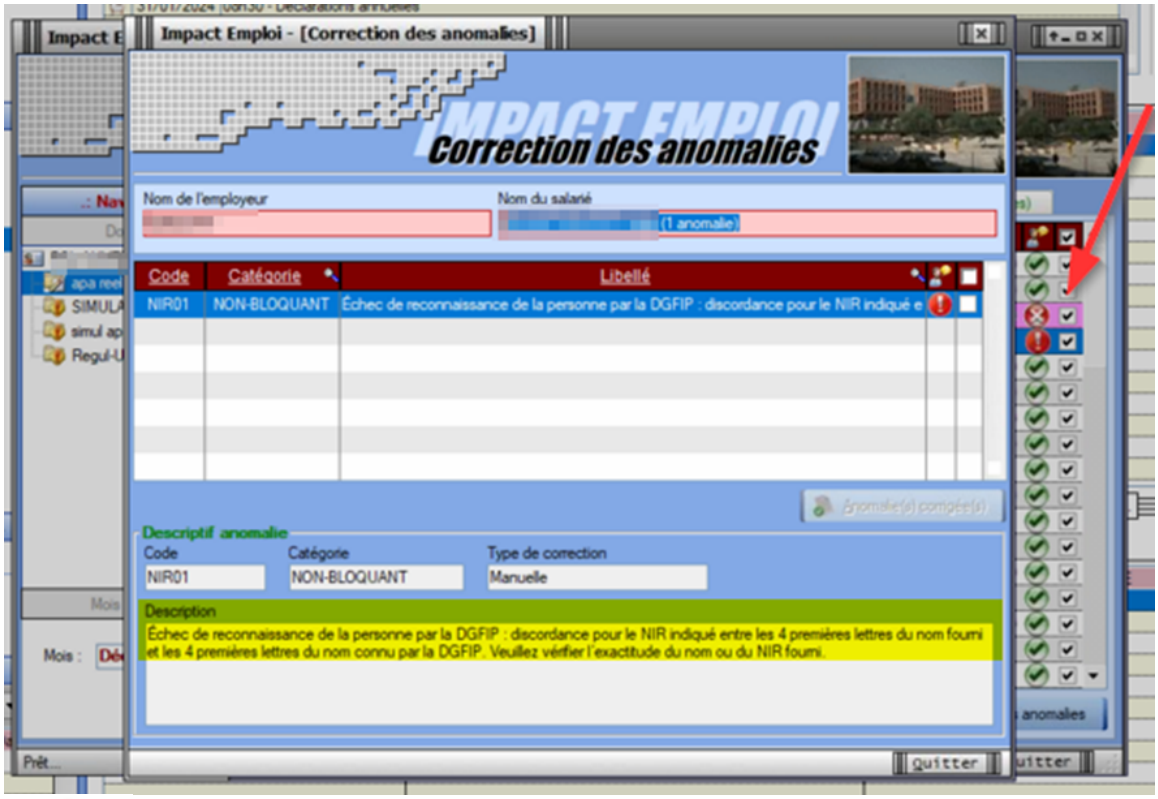

Il est indispensable de consulter l’ensemble des CRM sur le tableau de bord DSN des déclarants.

Les **écarts** présentés dans le **CRM identité** doivent être **traités en priorité**.

RETOUR SOMMAIRE

▶ CCN Eglise (IDCC 5017)

La **valeur du point** a été mise à jour (**10.52**), au 1er janvier 2024.

▶ CCN Organisme de tourisme (IDCC 1909)

La **valeur du point** a été mise à jour (**1.23**), au 1er janvier 2024.

▶ CCN Acteurs du lien social et familial (IDCC 1261)

Un champs supplémentaire « **Pesée** » a été ajouté dans l'onglet « **Informations complémentaires** » au niveau de la **Fiche administrative du salarié**.

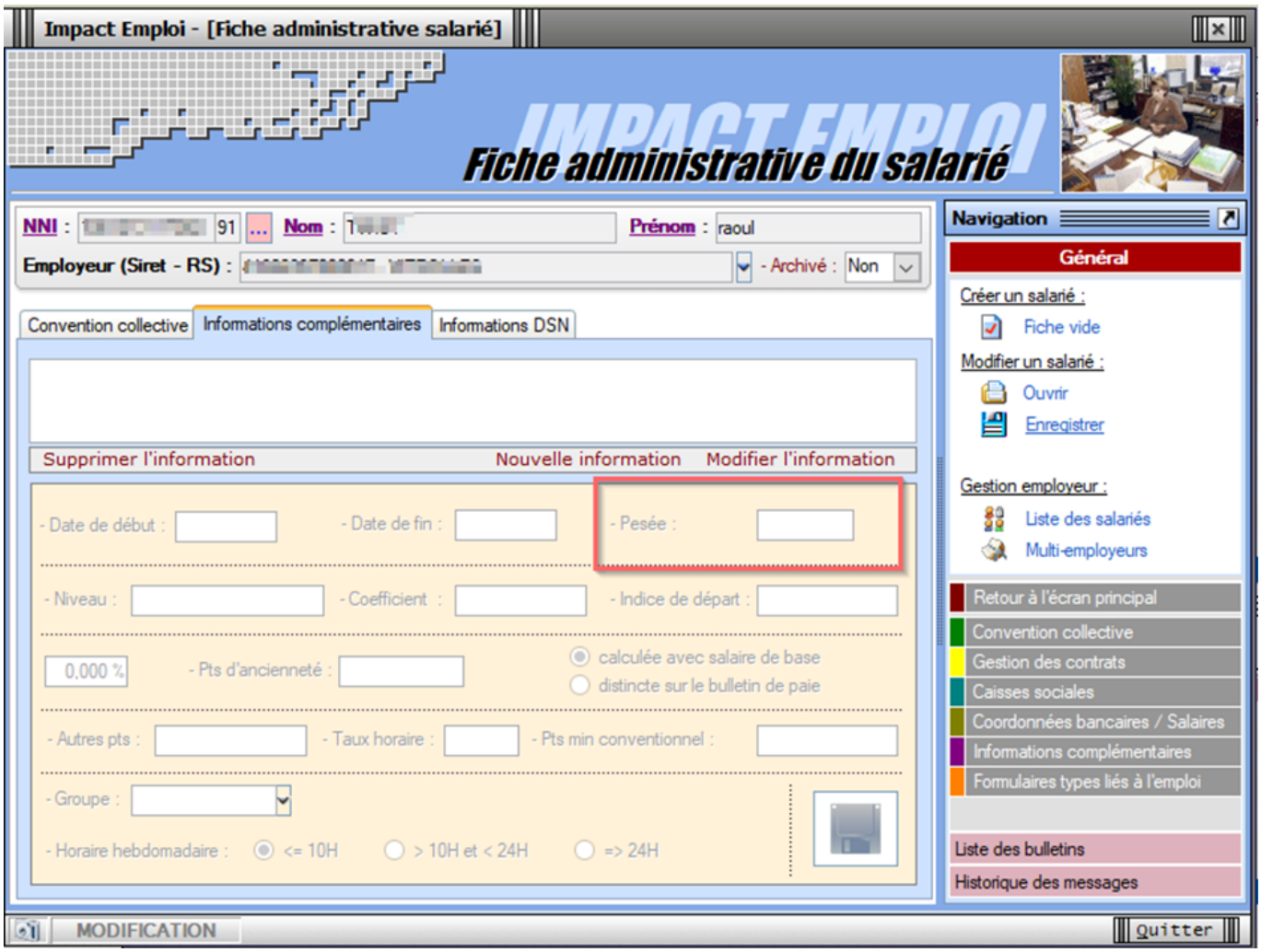

▶ CCN Sport (IDCC 2511)

Le paramétrage du contrat « **Frais de santé labellisé** » a été mis à jour sur la base du taux de 0.87 % réparti en 0.435/0.435.

RETOUR SOMMAIRE

▶ DSN – Bloc 56

La correction du fichier lors de l'intégration de bulletins de régularisation est effectuée.

RETOUR SOMMAIRE

▶ Formation professionnelle 2023

Les bordereaux d'aides au remplissage pour la formation professionnelle 2023 sont disponibles dans cette mise à jour.

La déclaration et le paiement des contributions de formation professionnelle est **à effectuer avant le 01/03/2024 sur le site de l'OPCO dont dépend l'association**.

- Pour les obtenir : Onglet ***"Actions mensuelles/trimestrielles"*** / ***"Déclarations"*** / ***"Annuelles"*** / « ***Extractions*** » :

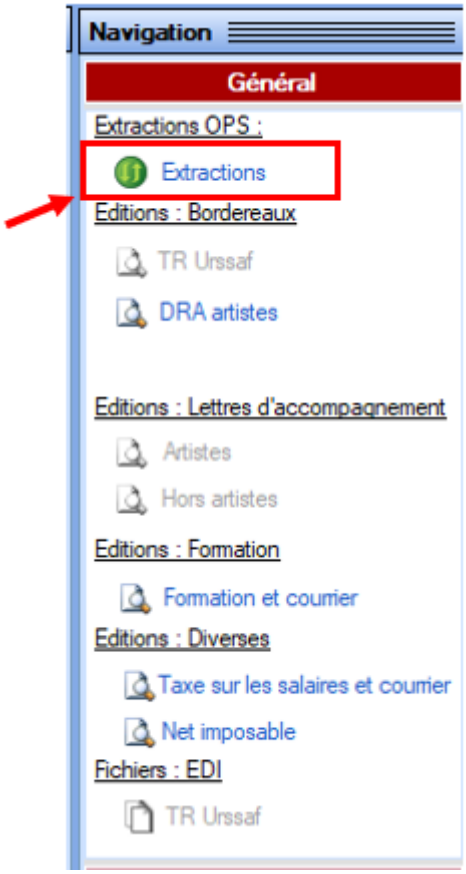

- Éditez ensuite les **aides au remplissage** en cliquant sur « ***Formation et courrier*** » :

RETOUR SOMMAIRE

RAPPELS

▶ Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n’est pas déjà fait, remplissez le formulaire d’inscription sur la page d’accueil du site Impact emploi.

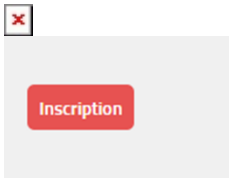

▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.7** :

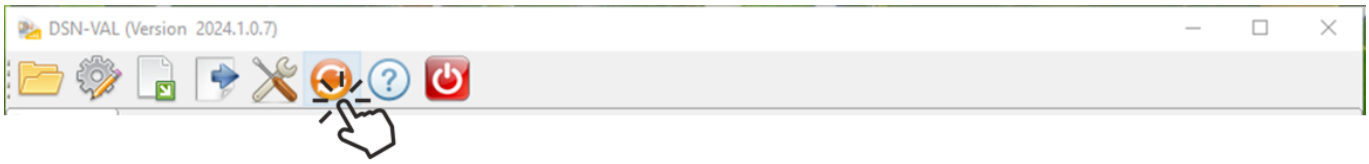

Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

▶ **Rappel** : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.

RETOUR SOMMAIRE

FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Intégration automatique des CRM PAS
- Modifier les informations administratives du salarié
- Montant net social
- Changement de SIRET
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

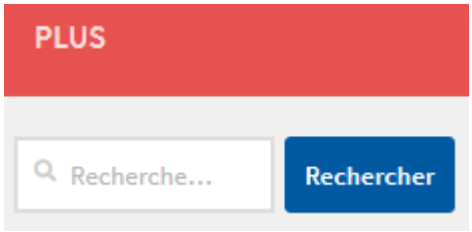

RETOUR SOMMAIRE

Lisez-moi V3.01.006 – 12 janvier 2024

L’équipe Impact Emploi vous souhaite une bonne année 2024 !

Sommaire :

- Informations importantes
- Bulletin de salaire
- Administratif salarié
- Paramétrage
- Déclaration sociale nominative
- Autres déclarations
- Rappels
- Fiches à la une

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d’évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos. Si vous n’êtes toujours pas inscrits sur le site des tiers de confiance, remplissez le formulaire d’inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d’accueil.*

▶ Dépôt DSN

L’onglet de dépôt de la DSN 2024 sera ouvert à partir du 25 janvier 2024.

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

▶ Maquette bulletin de salaire

La maquette du bulletin connait quelques modifications. La principale porte sur le pavé **Imposition** et le pavé **Cumul annuel en bas de bulletin**.

RETOUR SOMMAIRE

BULLETIN DE SALAIRE

▶ Saisie des IJSS Temps Partiel Thérapeutique

Au niveau du **Motif d'arrêt**, ajout de deux sélections :

- **Tps partiel thérapeutique suite AT (Accident du travail)**

- **Tps partiel thérapeutique suite MP (Maladie professionnelle)**

Au niveau du **Type d'arrêt**, ajout d'une sélection : **IJSS TPT AT/MP imposable**

*Pour rappel Montant Pas = 50% des IJSS brutes – 3,8% CSG déductible = ((IJSS net /0,933)/2) * 0,9620)*

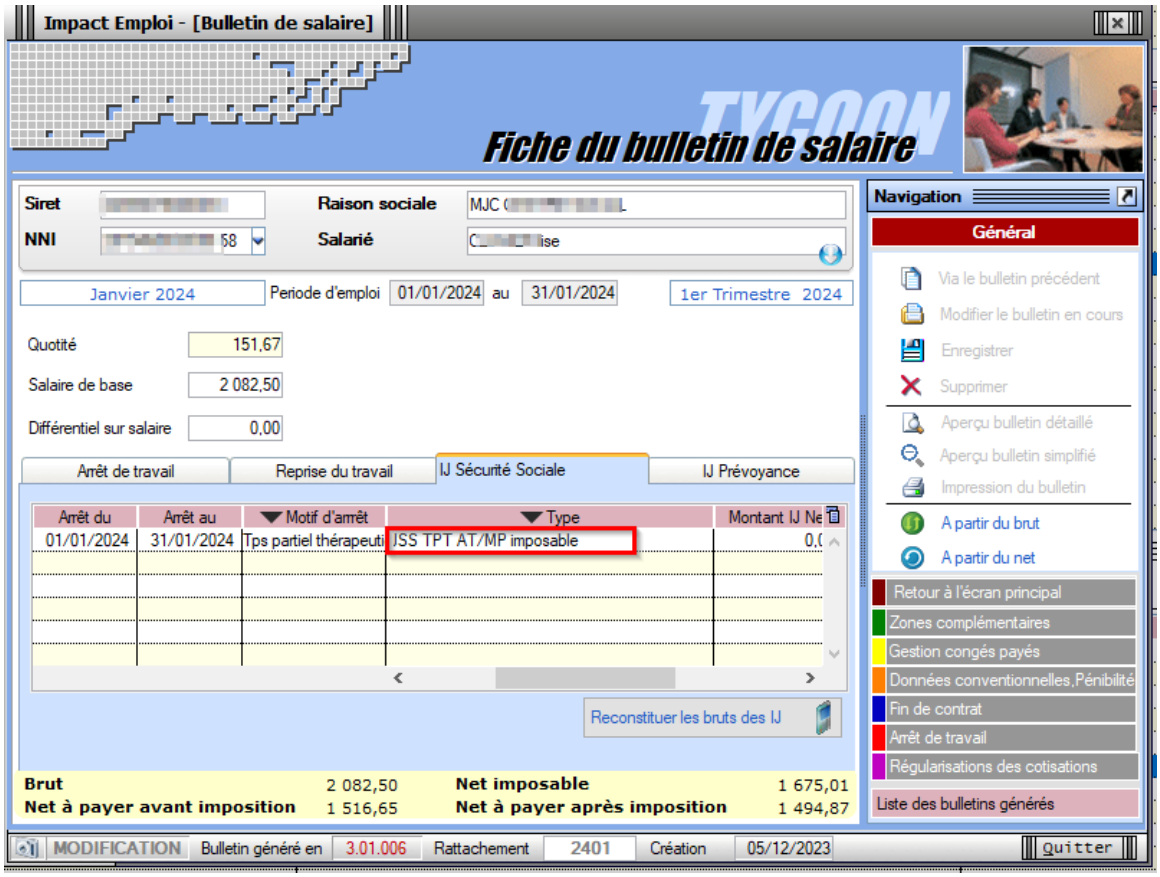

▶ Données conventionnelles

L'onglet « **Données conventionnelles** » s'est enrichi pour saisir des **données salariales** de plusieurs conventions :

CCN ALISFA :

Ajout des **5 primes** avec report sur 'Bulletin suivant' :

- **Salaire additionnel**
- **Acquisition compétences palier 1**
- **Acquisition compétences palier 2**
- **Acquisition compétences palier 3**
- **Indemnité de maintien**

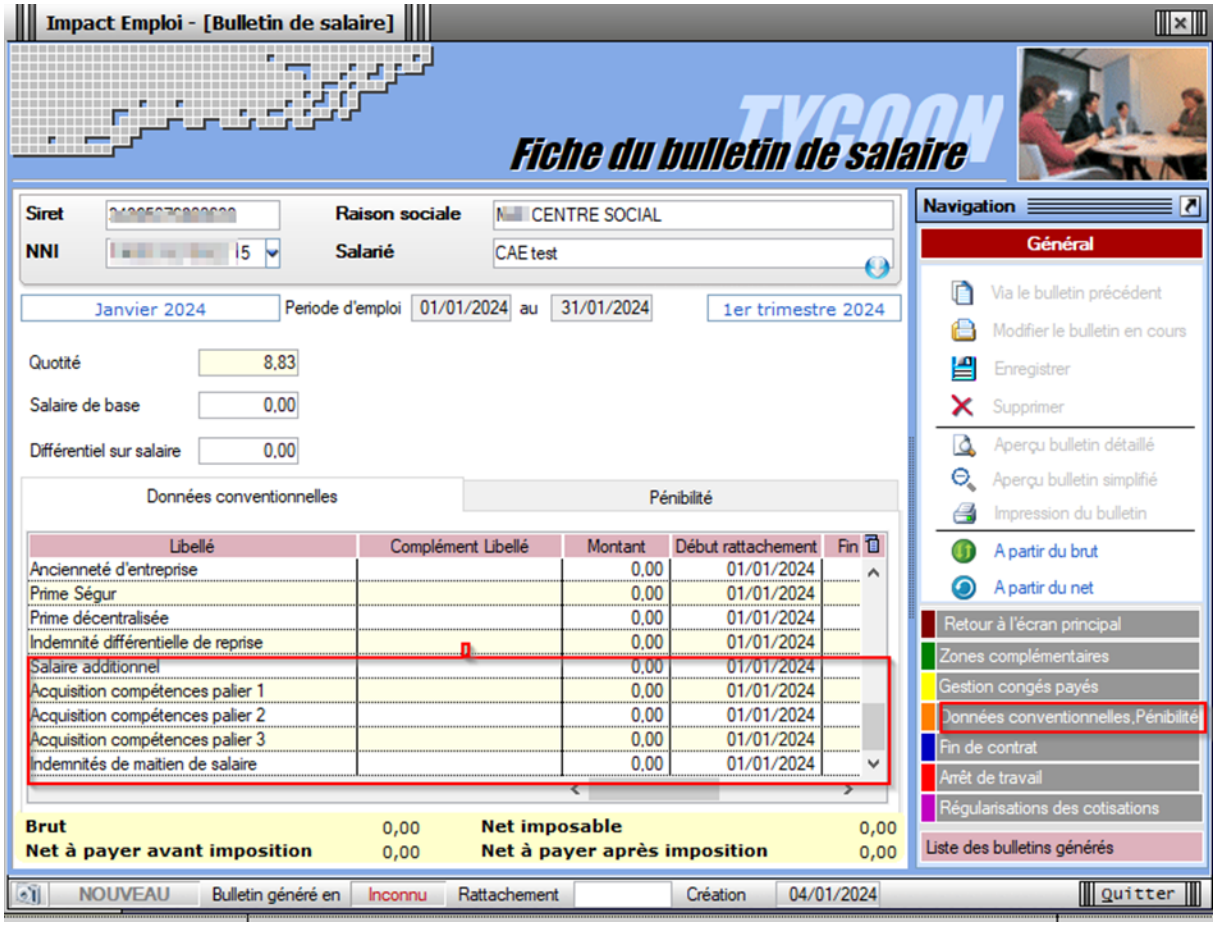

Une fiche pratique est à votre disposition pour saisir vos paies de janvier : FP ALISFA

CCN FEHAP :

Ajout des **3 primes** avec report sur « Bulletin suivant »:

- **Prime Ségur**

- **Prime décentralisée**
- **Indemnité différentielle de reprise**

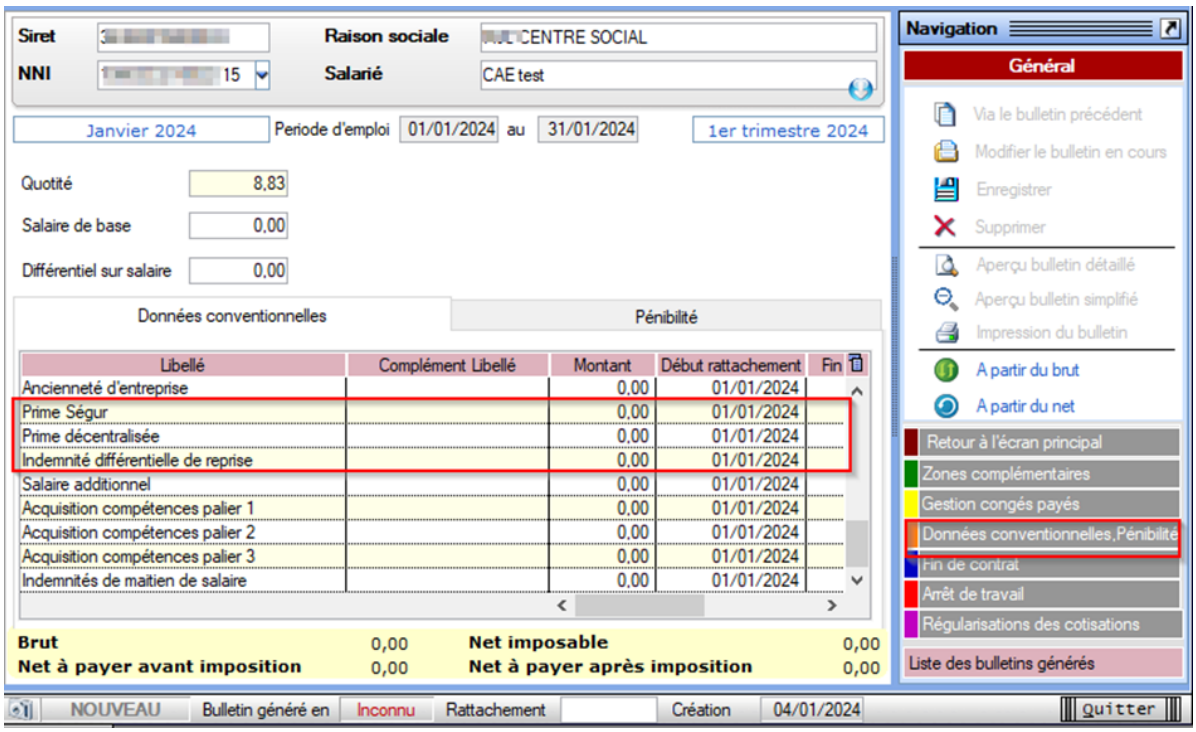

<u>CCN sport et animation</u> :

Ajout dans « **Données conventionnelles** » de la ‘**Prime personnelle**‘ (prime conventionnelle 2511 et 1518 pour animateurs et professeurs liée à l’activité)

RETOUR SOMMAIRE

ADMINISTRATIF SALARIE

▶ Salarié étranger

Le **pays de naissance** doit **obligatoirement être renseigné**.

Le **lieu de naissance** doit être **saisi uniquement s'il est connu**.
Ne pas saisir de **nom de pays dans** la case « **Lieu de naissance**« .

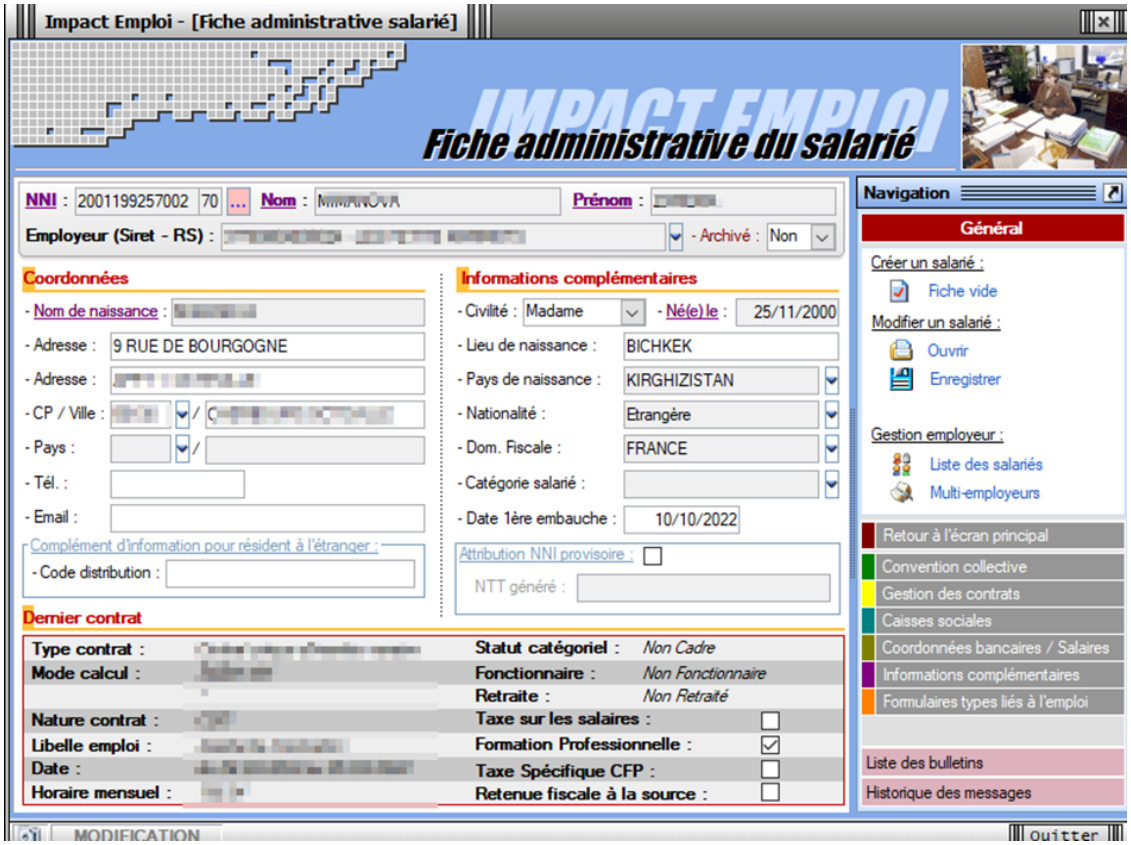

▶ Contrat Mandataire social

Dans la liste **Type de contrat : 'Salarié sans assédic'** a été remplacé par **'Mandataire social'**

RETOUR SOMMAIRE

▶ Paramétrage annuel

Cette version d'Impact emploi intègre les nouveaux paramétrages annuels (Plafonds / SMIC / Taux / barèmes / Prévoyances paramétrées / Indemnités / Taux CCN…)

Attention : Veillez à modifier manuellement les valeurs non paramétrées *(prévoyances (valeur forfait pour le calcul sur base forfaitaire ainsi que les taux retraite non paramétrées, taux horaire des conventions collectives non paramétrées…)*.

▶ CCN Eclat : valeur du point

A compter du 1er janvier 2024, **la valeur du point V1 de la CCN Eclat passe à 7.01 €**

A compter du 1er janvier 2024, **la valeur du point V2 de la CCN Eclat passe à 6.60 €**

▶ CCN du SPORT

- **SMC** : Les SMC de chaque groupe ont été mis à jour .

- **Prévoyance** :

A compter du 1er janvier 2024, le **taux de cotisation global du régime conventionnel** de prévoyance est fixé à **0,84%** de la rémunération brute du salarié, selon la **répartition** suivante :

- **0,42%** pour l'**employeur** et
- **0,42%** pour le **salarié**

▶ CCN Familles Rurales

La **valeur du point** de la CCN Familles rurales est **revalorisé à 5.36 €**.

▶ CCN Alisfa

La **valeur du point** de la CCN Alisfa est **revalorisé à 4.5833 €**.

▶ CCN Aide à domicile

La **valeur du point** de la CCN Aide à domicile est **revalorisé à 5.77 €**.

RETOUR SOMMAIRE

DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

▶ Montant net social

Le montant net social est véhiculé en DSN via le bloc S21.G00.58

Si vous constatez une erreur dans le montant calculé, envoyez un message à l'assistance en précisant le montant attendu et le bulletin de paie calculé.

▶ Fin de contrat

Ajout du motif « **refus du contrat de Sécurisation professionnelle** » au niveau de la **saisie de la fin de contrat**.

RETOUR SOMMAIRE

AUTRES DECLARATIONS

▶ DRA

L'aide au remplissage est disponible.

▶ Taxe sur les salaires

L'aide au remplissage est disponible.

RETOUR SOMMAIRE

RAPPELS

▶ Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n’est pas déjà fait, remplissez le formulaire d’inscription sur la page d’accueil du site Impact emploi.

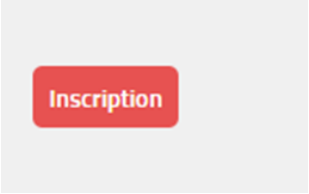

▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version DSN-Val 2024 à installer

Afin d’être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **à installer** sur votre poste de travail.

Attention ! Il ne suffit pas de mettre à jour l’outil de contrôle via le bouton orange de la barre d’outils comme habituellement lors des livraisons de versions.

Vous devez télécharger la version DSN-Val 2024 à partir du *portail DSN*.

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d’installation et d’utilisation de votre outil de contrôle DSN

Si le téléchargement ne s’exécute pas, nous vous recommandons d’utiliser un autre navigateur internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Chrome, ou Edge).

Information : L’assistance Impact-emploi n’est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l’Outil DSN Val, référez-vous à l’assistance sur

Net-Entreprise, au besoin .

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

▶ Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Précisions :

Au regard de l'affluence des messages d'assistance, nous sommes dans l'obligation de prioriser certaines demandes :

1/ les messages dont l'objet concerne une modification de contrats seront traitées au fil de l'eau.

2/ les messages dont l'objet est une demande de régularisation retraites seront priorisés en fonction des montants à régulariser.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Vous avez la possibilité de saisir un commentaire sur cette page, si une donnée de paramétrage était manquante.

Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.

RETOUR SOMMAIRE

FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Montant net social
- Changement de SIRET
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

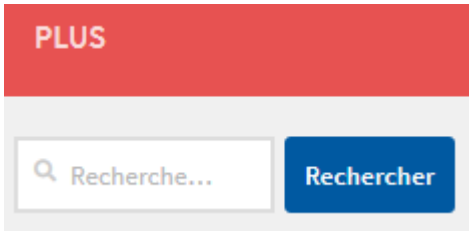

RETOUR SOMMAIRE

Lisez-moi V3.01.005 – novembre 2023

V.3.01.005 / 17 novembre 2023

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.005 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- Informations importantes
- Bulletin de salaire
- Paramétrage
- Rappels
- Fiches à la une

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos. Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le site des tiers de confiance, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

▶ Alerte – Sollicitations excessives des demandes de régularisation

Les demandes de régularisation pour modification de contrats sont excessives et récurrentes.

Nous vous invitons à recadrer la relation avec les employeurs dont vous gérez la paie et d'être vigilant à ce que les documents (bulletins, bordereaux…) soient vérifiés dans un délai raisonnable. Dans votre relation contractuelle, vous pouvez prévoir d'ajouter une clause concernant les échanges entre vous et l'employeur et prévoir des sanctions graduées en cas de transmission tardives d'informations, par exemple.

RETOUR SOMMAIRE

BULLETIN DE SALAIRE

▶ Nouvelle absence : congé projet transition professionnelle

Une nouvelle absence est créée. il s'agit de l'absence pour projet de transition professionnelle :

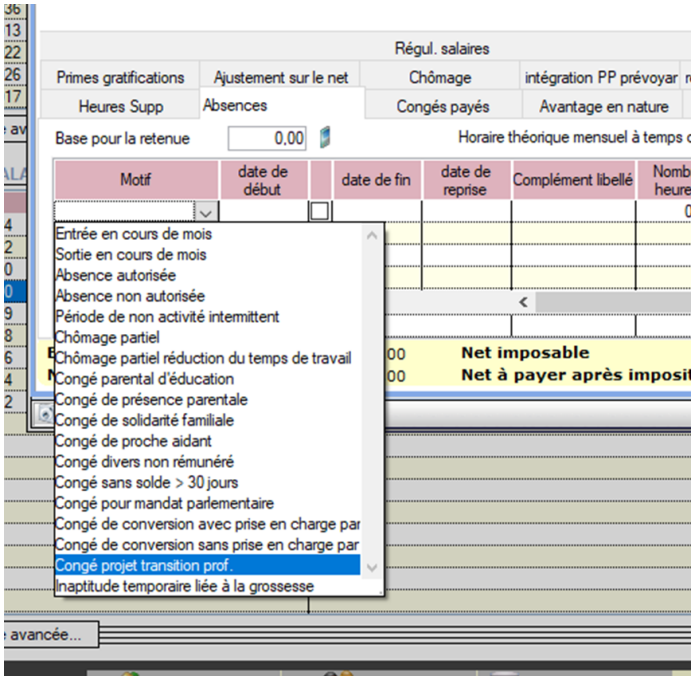

RETOUR SOMMAIRE

PARAMETRAGE

▶ Taux paritarisme CCN Sport

Le taux de la **cotisation CIF paritarisme** à appliquer à partir du 1er novembre 2023 passe à **0,08 %**. Cette version prend en compte cette évolution.

Si vous avez déjà établi vos bulletins de novembre 2023, pensez à les recalculer avant d'envoyer votre DSN.

RETOUR SOMMAIRE

RAPPELS

▶ Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n’est pas déjà fait, remplissez le formulaire d’inscription sur la page d’accueil du site Impact emploi.

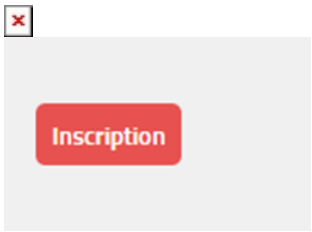

▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d’être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.18** :

Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l’outil de contrôle via le bouton orange de la barre d’outils.

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d’installation et d’utilisation de votre outil de contrôle DSN

▶ Rappel : Comment joindre l’assistance ?

Pour toute demande d’assistance, l‘**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d’indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l’envoi d’un même message afin d’éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L’équipe Impact emploi vous remercie !

Vous êtes en attente d’une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l’adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.

RETOUR SOMMAIRE

FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l’actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Intégration automatique des CRM PAS
- Changement de SIRET
- Procédure d’installation de l’outil DSN-Val
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l’ensemble des fiches pratiques du logiciel, c’est ICI ! N’hésitez pas à vous servir de l’outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

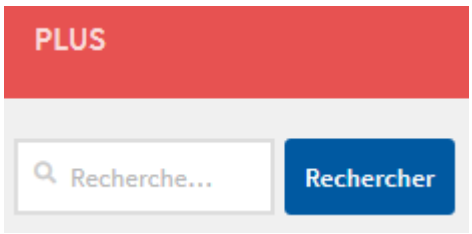

RETOUR SOMMAIRE

Lisez-moi V3.01.004 – octobre 2023

V.3.01.004 / 2 octobre 2023

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.004 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- Informations importantes
- Bulletin de salaire
- Paramétrage
- Rappels
- Fiches à la une

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du Flash-Infos. Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le site des tiers de confiance, remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

▶CRM PAS

La DGFIP ayant mis à disposition les taux PAS actualisés dans les CRM disponibles du mois d'Août pour application sur les bulletins de septembre, pensez bien à vérifier l'intégration de ces CRM reçus à l'issue de la DSN de juillet.

Rappel :

La récupération des taux PAS doit se faire **mensuellement**.

Pour accéder à la gestion des flux PAS et procéder à l'intégration automatique des CRM, vous devez préalablement avoir réalisé toutes les étapes de la gestion des flux DSN jusqu'à l'onglet annule et remplace.

Dans Impact emploi, à partir de l'onglet « **Actions mensuelles/trimestrielles** », choisissez « ***Gestion des flux*** » puis « ***Prélèvement A la Source*** »

La fenêtre « ***Gestion des flux PAS*** » s'affiche :

- Sélectionnez le **dossier** ainsi que le **mois de dépôt DSN** concerné
- Dans le volet « ***Réception compte-rendu*** », cochez ensuite la ou les associations pour lesquelles vous souhaitez faire l'intégration automatique des CRM.
- Cliquez enfin sur le bouton « ***Intégration automatique*** ».

La fenêtre « ***Gestion des flux PAS*** » s'affiche : **Tous les taux ne sont pas toujours disponibles en même temps**. Si c'est le cas, reproduire la démarche plusieurs fois.

Les CRM PAS (taux) sont disponibles à partir du 23 du mois du dépôt du mois de la DSN.

Veuillez, avant de faire vos paies, vérifier que tous les taux sont remontés. **Vous devez visualiser autant de drapeaux verts sur la colonne N (excepté DSN à néant) que de SIRET déposés en DSN.**

Fiche pratique : intégration automatique des CRM PAS

RETOUR SOMMAIRE

BULLETIN DE SALAIRE

▶ Prime d'intermittence

La prime d'intermittence prévue dans certaines conventions collectives est développée.

Vous pouvez la saisir au niveau de l'onglet « Données conventionnelles ».

Données conventionnelles | Pénibilité

Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Prime de mariage		0.00	01/09/2023	
Prime de PACS		0.00	01/09/2023	
Prime de naissance		0.00	01/09/2023	
Prime d'adoption		0.00	01/09/2023	
Indemnités à temps partiel moins de 24h		0.00	01/09/2023	
Plurivalence verticale		0.00	01/09/2023	
Plurivalence horizontale		0.00	01/09/2023	
Prime d'intermittence	test	100.00	01/09/2023	
Ancienneté d'entreprise	test 02	130.00	01/09/2023	

▶ Prime exceptionnelle d'ancienneté

La prime exceptionnelle d'ancienneté prévue dans la convention collective du sport est développée. Elle se nomme Ancienneté d'entreprise.

Vous pouvez la saisir au niveau de l'onglet « Données conventionnelles ».

Données conventionnelles | Pénibilité

Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Prime de mariage		0.00	01/09/2023	
Prime de PACS		0.00	01/09/2023	
Prime de naissance		0.00	01/09/2023	
Prime d'adoption		0.00	01/09/2023	
Indemnités à temps partiel moins de 24h		0.00	01/09/2023	
Plurivalence verticale		0.00	01/09/2023	
Plurivalence horizontale		0.00	01/09/2023	
Prime d'intermittence	test	100.00	01/09/2023	
Ancienneté d'entreprise	test 02	130.00	01/09/2023	

RETOUR SOMMAIRE

▶ Rupture conventionnelle – nouvelle contribution patronale

La contribution patronale de 30 % pour les indemnités de rupture conventionnelle a été créée.

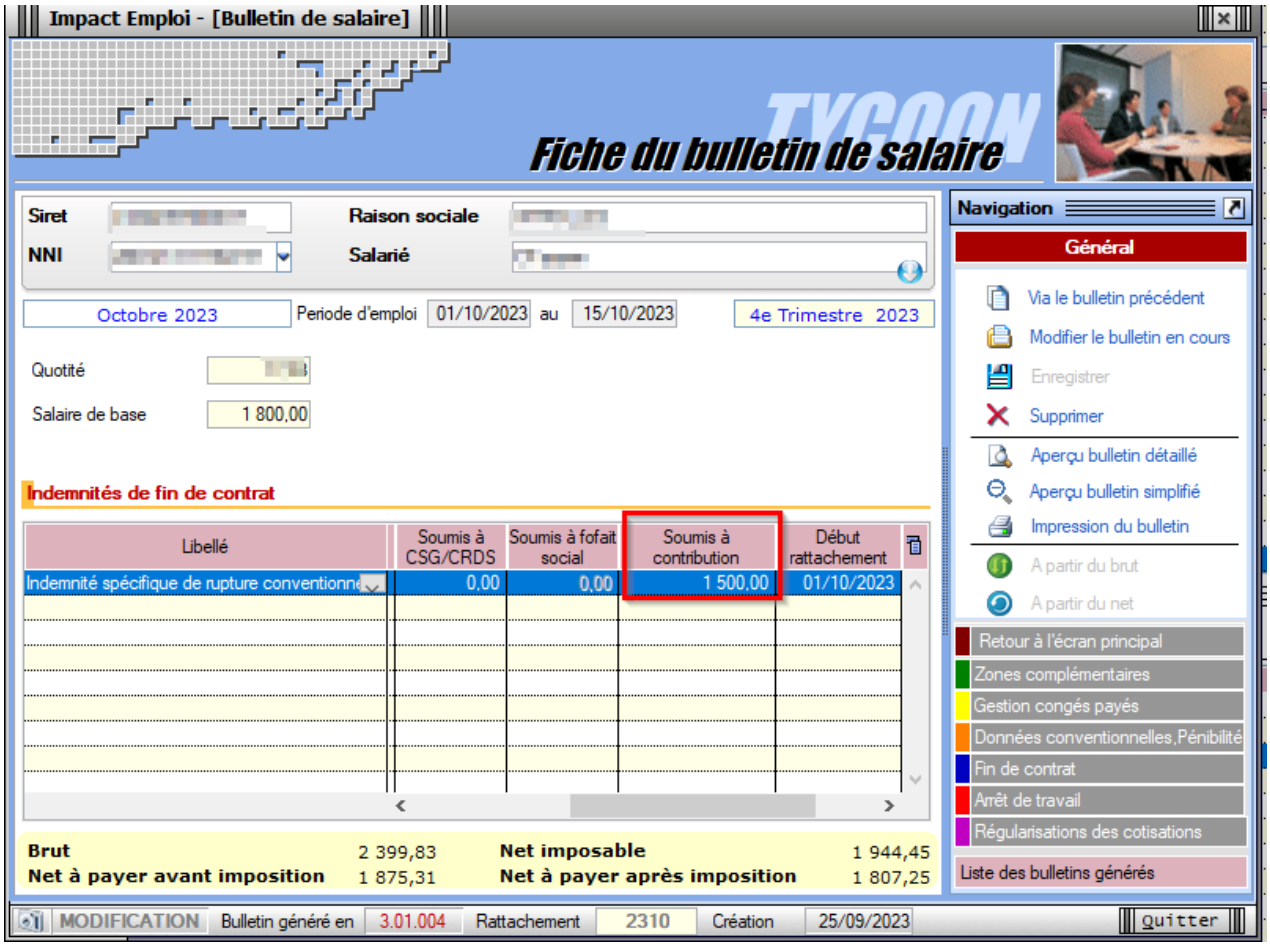

Elle se visualise de cette manière sur le bulletin détaillé :

FNAL				2 399.83	0.10	2.40
Retraite complémentaire plafonné	2 399.83	4.060	97.43	2 399.83	6.100	146.39
Contribution d'équilibre général T1	2 399.83	0.86	20.64	2 399.83	1.29	30.96
Contribution patronale				1 500.00	30.00	450.00
Chômage Totalité	2 399.83	0.00	0.00	2 399.83	4.05	97.19
Assedic FNGS				2 399.83	0.15	3.60
Formation professionnelle				2 399.83	1.070	25.68

Si vous avez déjà calculé votre bulletin avec le forfait social, vous devez :

1/ Ouvrir la modification de bulletin

2/ Supprimer la ligne de l’indemnité spécifique de rupture conventionnelle

3/ Ressaisir l’indemnité de rupture conventionnelle pour la prise en compte du calcul de la contribution patronale

RETOUR SOMMAIRE

RAPPELS

▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d’être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.17** :

Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l’outil de contrôle via le bouton orange de la barre d’outils.

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d’installation et d’utilisation de votre outil de contrôle DSN

▶ Rappel : Comment joindre l’assistance ?

Pour toute demande d’assistance, l‘**unique adresse est :** impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d’indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l’envoi d’un même message afin d’éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L’équipe Impact emploi vous remercie !

Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.

RETOUR SOMMAIRE

FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Montant net social
- Changement de SIRET
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

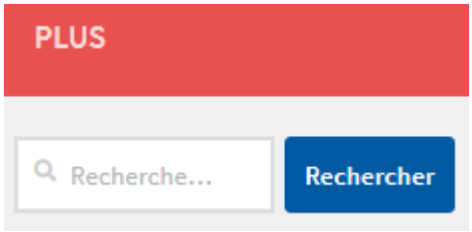

RETOUR SOMMAIRE

Lisez-moi V3.01.003 – septembre 2023

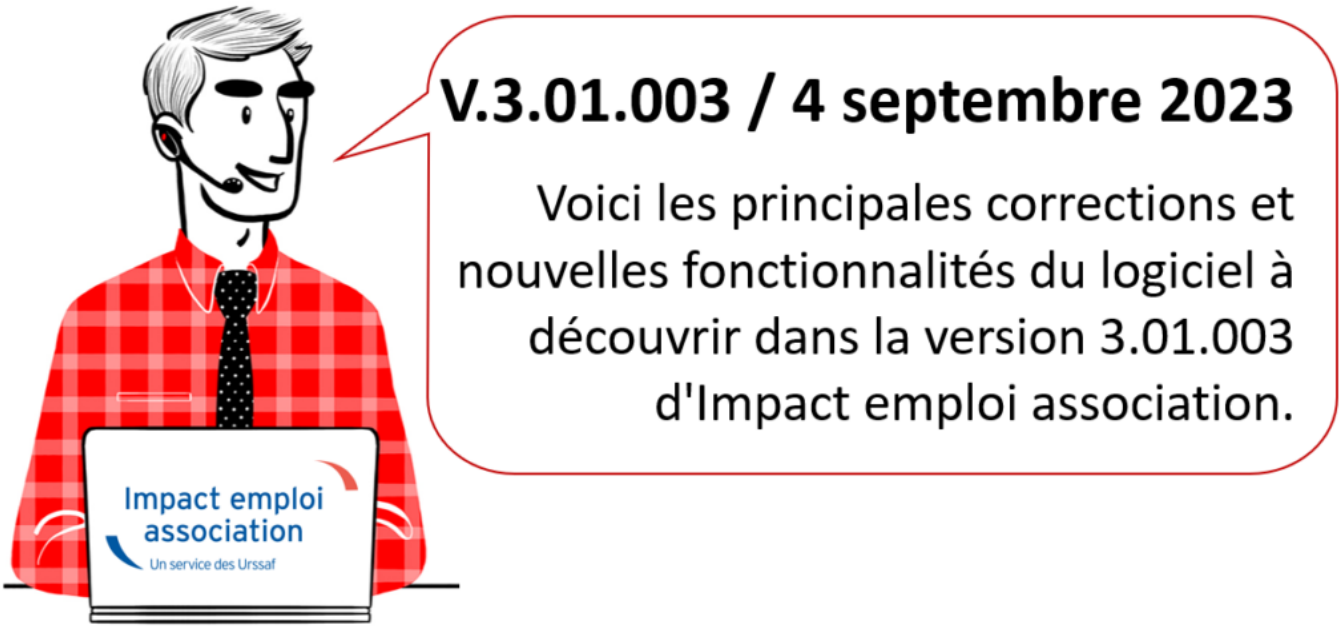

Sommaire :

- Informations importantes
- Administratif salarié
- Correction d'anomalies
- Paramétrage
- Déclaration sociale nominative
- Rappels
- Fiches à la une

INFORMATIONS IMPORTANTES

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n’arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

NOUVEAU

▶ Montant Net Social

Le montant net social est développé sur les bulletins.

Quelques erreurs de paramétrage, peuvent exister . Le montant net social peut donc être erroné pour certains. Nous vous invitons à nous communiquer ces situations, par l’assistance. Les corrections seront apportées au fil des mois.

Toutefois, nous tenons à rassurer que pour le moment, le montant net social est indiqué sur le bulletin de salaire à titre d’information. Nous invitons les personnes concernées par la prime d’activité à continuer à déclarer leur montant net social sans tenir compte du montant indiqué sur le bulletin de salaire. Cette information sera déclarée en DSN, à partir de janvier 2024.

Retrouvez toutes les informations sur la fiche pratique dédiée : montant net social

RETOUR SOMMAIRE

▶ Saisie d’un contrat d’apprentissage qui succède à un contrat en CDI.

La date du début du contrat d’apprentissage doit être en cohérence avec la date inscrite sur le CERFA.
Ainsi, si ce contrat succède à un contrat CDI classique, alors vous devez clôturer le contrat CDI avec un motif « **démission**« .

RETOUR SOMMAIRE

CORRECTION D'ANOMALIES

▶ Génération fichier DSN

A compter de cette version, le bug du montant à payer (bloc 20) est corrigé.

▶ Etat des dépenses détaillées

La correction de la comptabilisation de la cotisation formation PP est effectuée.

RETOUR SOMMAIRE

PARAMETRAGE

▶Titres-restaurant

La limite d'exonération de la part patronale a été mise à jour. elle s'élève à 6.91 €.

▶ CCN du SPORT

Le paramétrage des salaires basé sur des plafonds par tranche a été mis à jour.

L'écran « Informations complémentaires » a évolué.

Il reprend maintenant les 3 cas qui déterminent le montant du SMC à retenir.

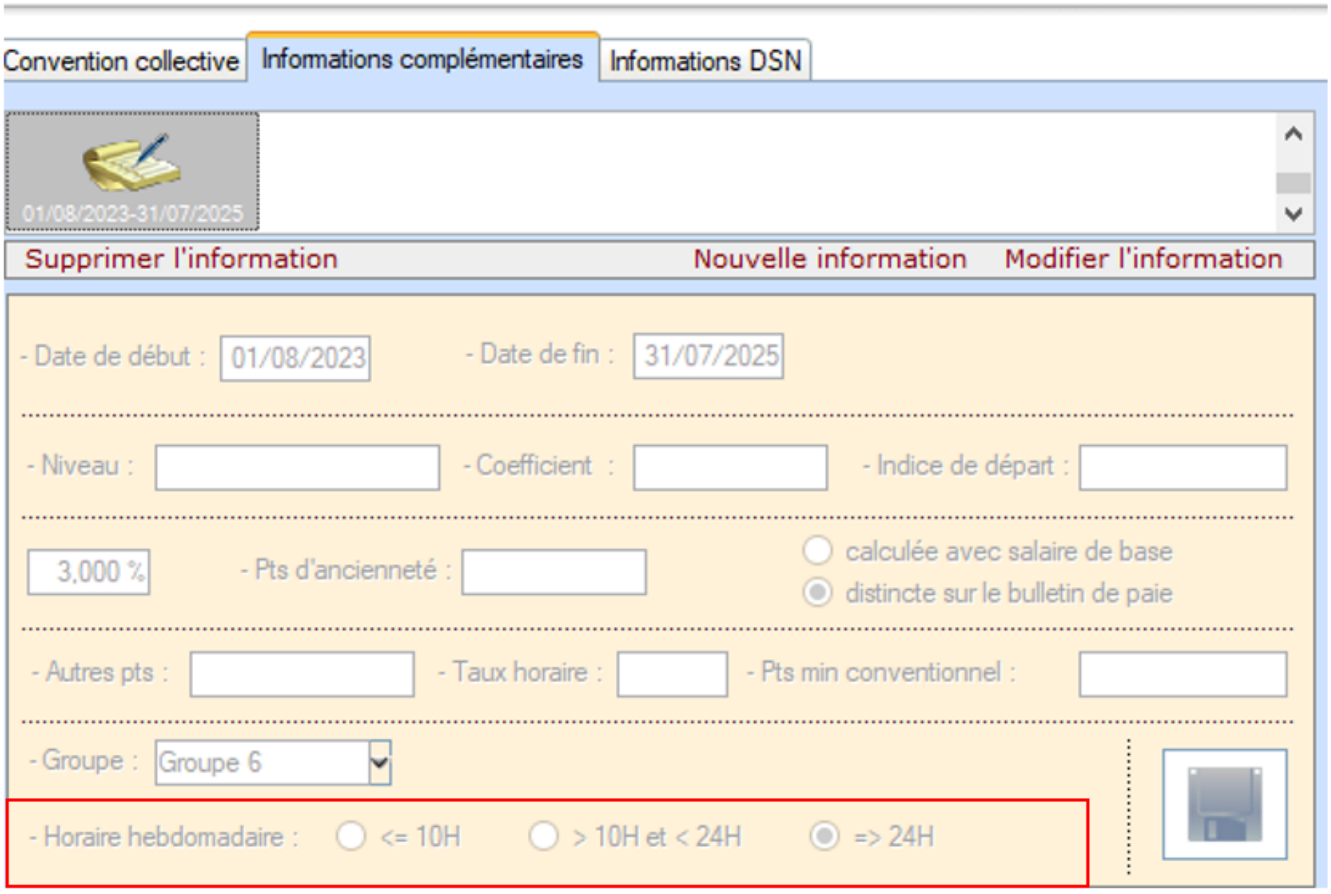

Avec cette mise à jour, vous devez repasser sur cet écran pour chacun de vos salariés afin de vérifier si les données sont correctes.

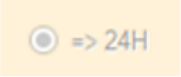

Doit être coché - pour les contrats à temps partiel (24 h et plus par semaine)

-pour les contrats à durée indéterminée intermittent (CDII)

-pour les contrats de travail à taux plein

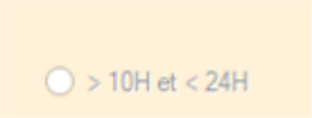

Doit être coché pour les contrats à temps partiel (plus de 10 heures et moins de 24h/semaine)

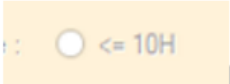

Doit être coché pour les contrats à temps partiels (jusqu'à 10h/semaine)

Impact emploi affichera sur votre bulletin, dans une bulle d'aide le salaire minimum à appliquer en fonction des informations saisies. Dans notre cas ci-dessous l'employeur paye un salaire légèrement supérieur au salaire minimum :

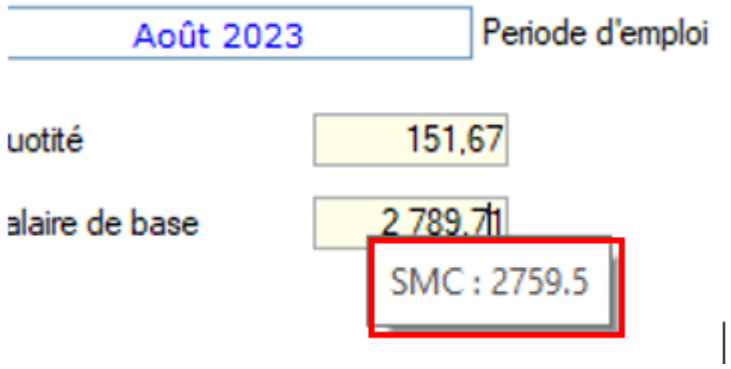

<u>La formule appliquée dans Impact Emploi :</u>

Exemple : un salarié a un contrat de travail à 110 heures par mois soit plus de 24 heures par semaine au groupe 6 .

Son salaire minimum affiché sera de 2759.50 * 110 / 151.67 = 2001.351619

Nous n’avons pas retenu le calcul par le taux horaire de la grille dela CCN car il ne contient que 2 décimales . 110h*18.19€ = 2000.9

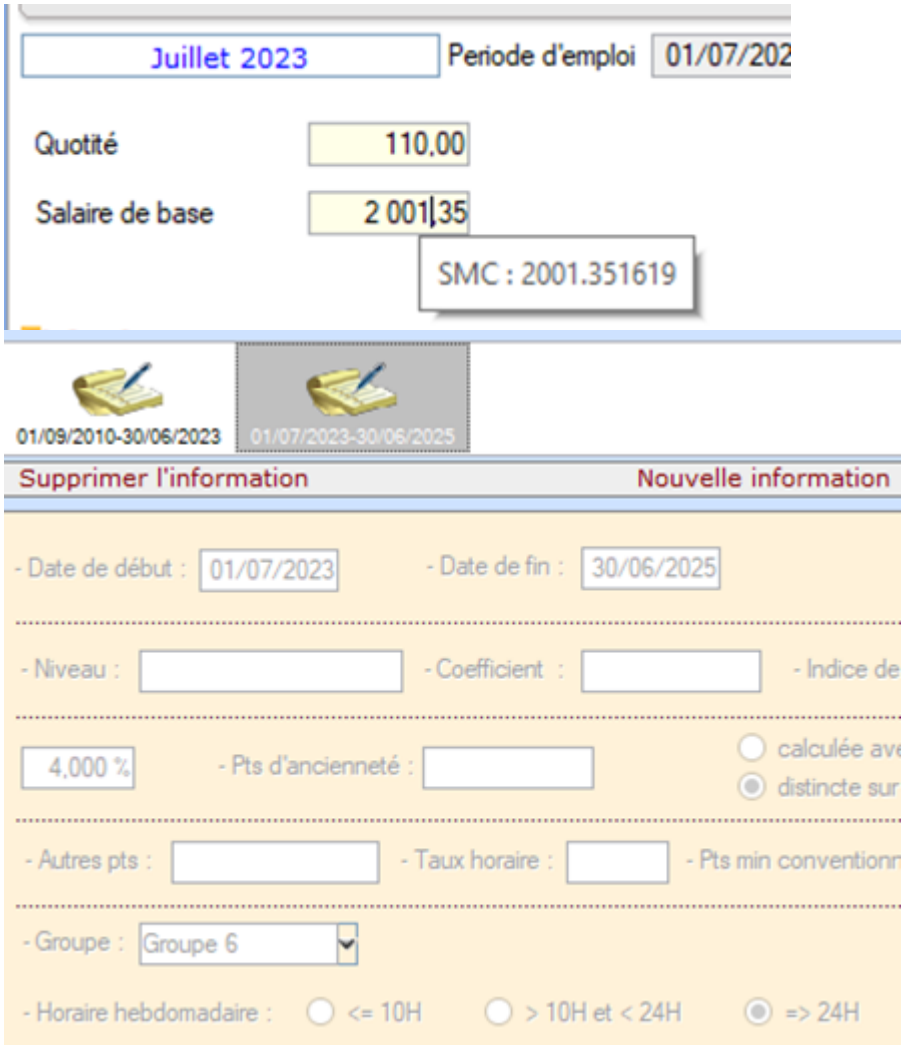

- Contrat de travail à temps partiel (24h et plus par semaine) - Contrat de travail à durée indéterminée intermittent (CDII) - Contrat de travail à temps plein							
151,67	01/09/2022 1 491,28 €			01/01/2023 (ou date d'extension si postérieure)		01/07/2023	
Groupe	Formule	Salaire minimum	Taux horaire	Salaire minimum	Taux horaire	Salaire minimum	Taux horaire
1	(SMC + 7,75%) + 60 €	1 666,85 €	10,99 €	1 717,00 €	11,32 €	1 737,00 €	11,45 €
2	(SMC + 10,75%) + 60 €	1 711,59 €	11,28 €	1 763,00 €	11,62 €	1 783,00 €	11,76 €
3	(SMC + 18,25%) + 60€	1 823,44 €	12,02 €	1 878,50 €	12,39 €	1 898,50 €	12,52 €
4	(SMC + 24,75%) + 60€	1 920,37 €	12,66 €	1 978,00 €	13,04 €	1 998,00 €	13,17 €
5	(SMC + 39,72%) + 60€	2 143,62 €	14,13 €	2 208,00 €	14,56 €	2 228,00 €	14,69 €
6	(SMC + 74,31%) + 60€	2 659,45 €	17,53 €	2 739,50 €	18,06 €	2 759,50 €	18,19 €

RETOUR SOMMAIRE

DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

▶ Norme 2022

La norme 2022 est fermée. Si vous avez la nécessité de déposer des fichiers DSN en norme 2022, contactez l'assistance.

RETOUR SOMMAIRE

RAPPELS

▶ Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site Impact emploi.

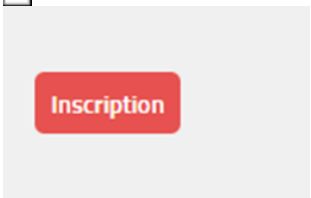

▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de**

votre outil de contrôle DSN-Val est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.16** :

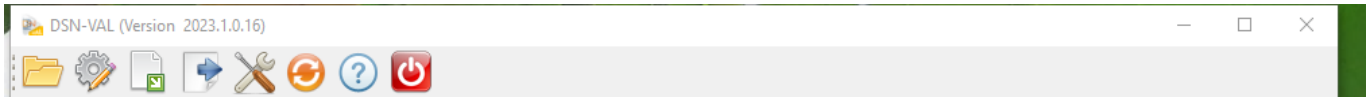

Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

▶ Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boite de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.

RETOUR SOMMAIRE

FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Montant net social
- Changement de SIRET
- Procédure d’installation de l’outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l’ensemble des fiches pratiques du logiciel, c’est ICI ! N’hésitez pas à vous servir de l’outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

Lisez-moi V.3.01.002 – Juin 2023

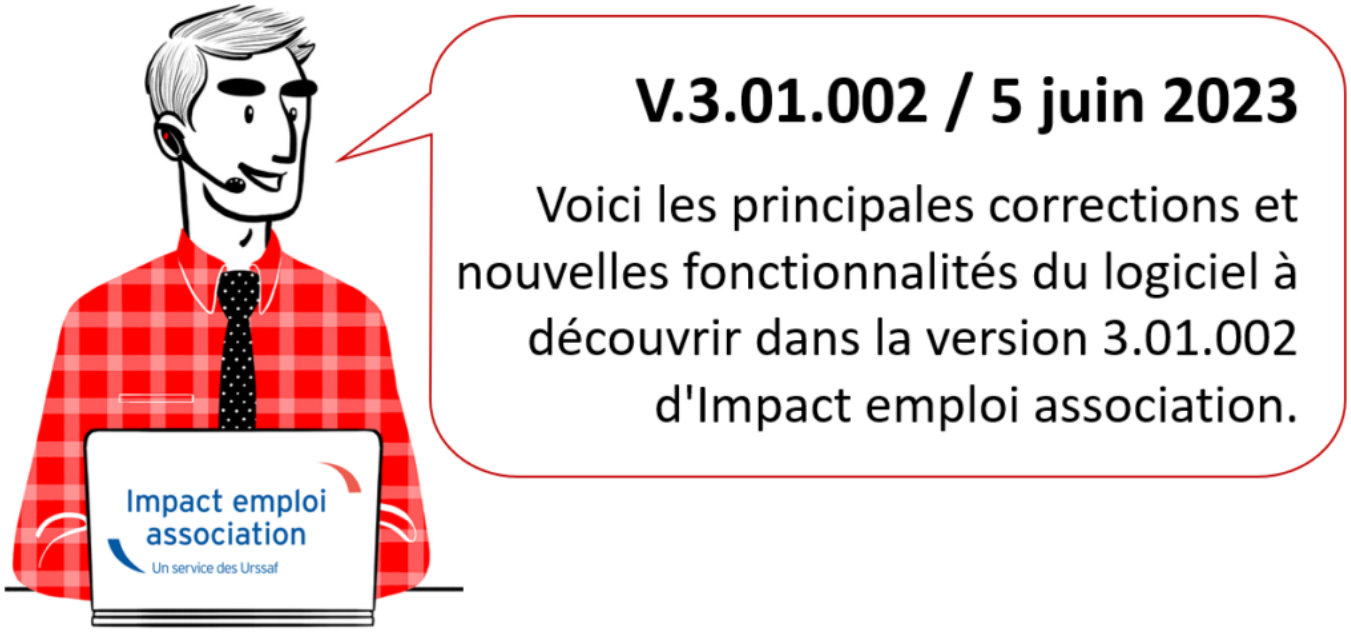

Sommaire :

- Informations importantes
- Paramétrage
- Rappels
- Fiches à la une

INFORMATIONS IMPORTANTES

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Installation multiposte : il convient de **fermer sur tous les postes toutes les fenêtres ouvertes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste par poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

RETOUR SOMMAIRE

PARAMETRAGE

▶ Régime Formation

Nous avons ajouté l'IDCC 1516 – Organisme de formation dans liste des Conventions collectives.

▶ CCN du SPORT

La valeur du SMC au 1er juillet 2023 a été mise à jour.

RETOUR SOMMAIRE

RAPPELS

▶ Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.14** :

Attention ! Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire.

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2023** sur votre poste, **vous devez télécharger la version DSN-Val 2023.1.0.14 à partir du portail *DSN*.**

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

▶ Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

RETOUR SOMMAIRE

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Changement de SIRET
- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

Lisez-moi V.3.01.001 – Mai 2023

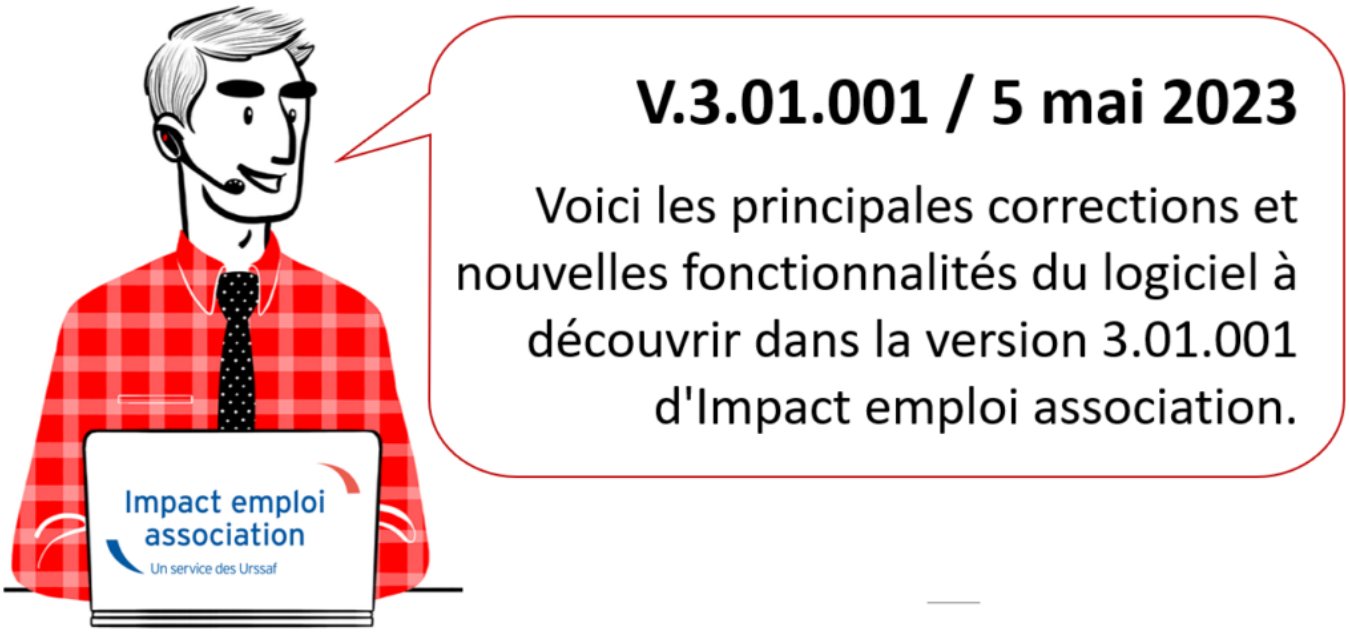

Sommaire :

- Informations importantes
- Paramétrage
- Informations complémentaires
- Rappels
- Fiches à la une

▶ Mise à jour technique

Cette mise à jour est une mise à jour technique.

La numérotation change mais les fonctionnalités sont identiques.

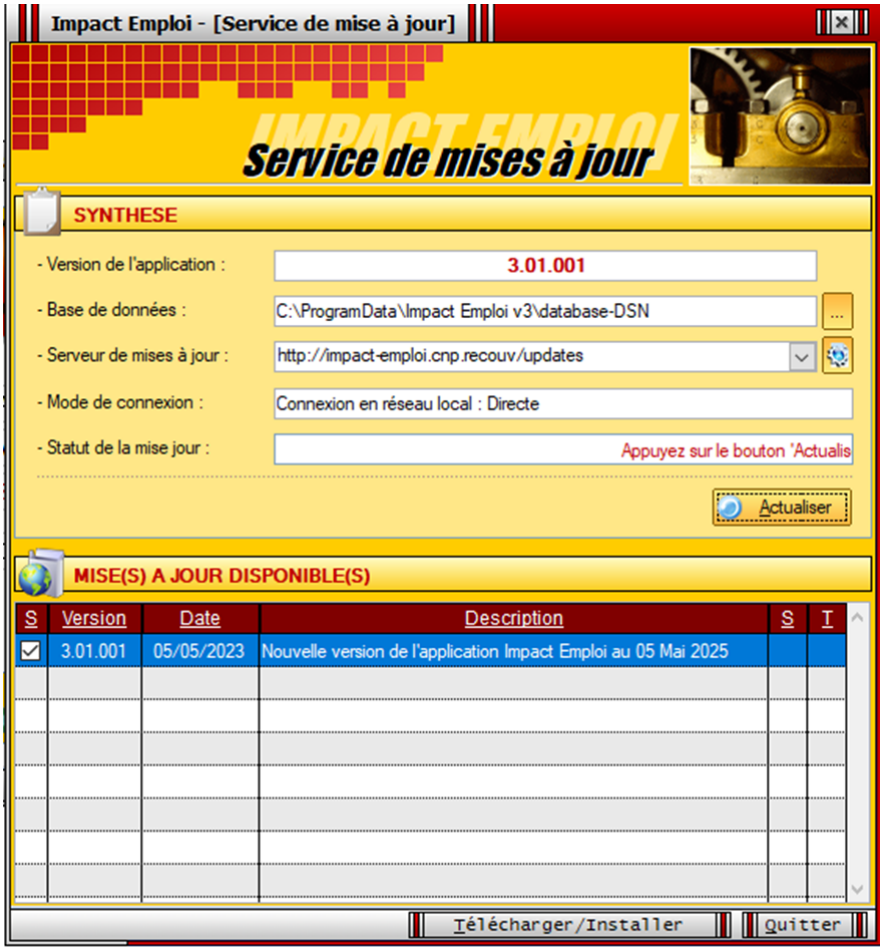

La configuration minimale pour pouvoir assurer la bonne continuité des mises à jour du logiciel Impact Emploi est d'être en **Windows 10**.

Si le message suivant apparait :

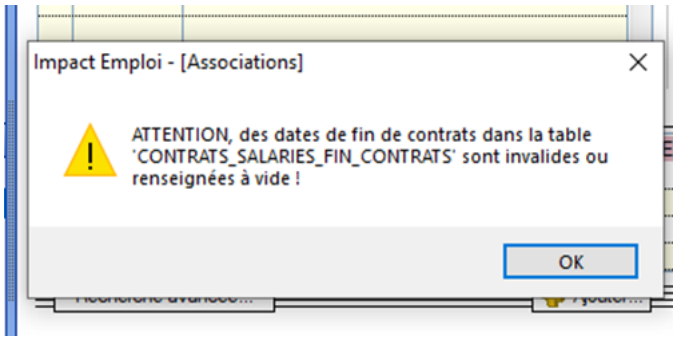

contactez l'assistance.

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Installation multiposte : il convient de **fermer sur tous les postes toutes les fenêtres ouvertes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste par poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

▶Sauvegarde des données

Afin de garantir la sauvegarde de vos données, pensez à réaliser très régulièrement des sauvegardes de vos bases sur un disque du externe ou une clé USB.

RETOUR SOMMAIRE

▶ Revalorisation du SMIC

Le SMIC est revalorisé **à compter du 1er mai** .

▶ Barème indemnités kilométriques

Le barème des indemnités kilométriques a été mis à jour dans cette version.

▶ Cotisation Congés Spectacles :

Le taux de cotisation Congés Spectacles a été mis à jour.

▶ Convention collective Aide à domicile

La valeur du point a été mise à jour.

RETOUR SOMMAIRE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

▶ Changement de SIRET

En cas de changement de SIRET, lié à un changement d'adresse, vérifier au préalable que le nouveau SIRET est actif.

Pour vous aider un fiche pratique est à votre disposition : Changement de SIRET

RETOUR SOMMAIRE

RAPPELS

▶ Outil de contrôle DSN-Val

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.12** :

Attention ! Pensez à mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme vous avez l'habitude de le faire.

Si vous n'avez pas déjà **DSN-Val 2023** sur votre poste, **vous devez télécharger la version DSN-Val 2023.1.0.12 à partir du portail *DSN*.**

Si besoin, retrouvez **ICI** la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

▶ Rappel : Comment joindre l’assistance ?

Pour toute demande d’assistance, l‘**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d’indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l’envoi d’un même message afin d’éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L’équipe Impact emploi vous remercie !

RETOUR SOMMAIRE

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l’actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Changement de SIRET
- Procédure d’installation de l’outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l’ensemble des fiches pratiques du logiciel, c’est ICI ! N’hésitez pas à vous servir de l’outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

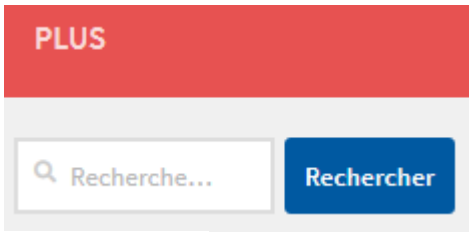

RETOUR SOMMAIRE

Lisez-moi V3.00.120-Février 2023

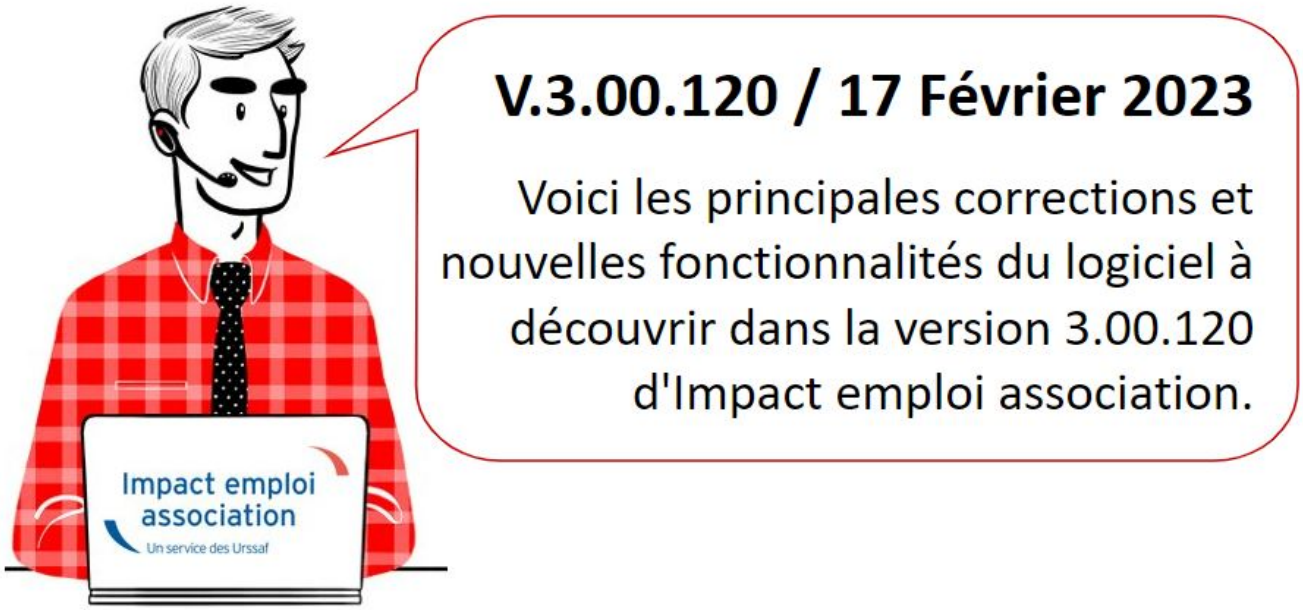

Sommaire :

- Informations importantes
- Paramétrage
- Régularisations
- Autres déclarations
- Informations complémentaires
- Rappels
- Fiches à la une

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Installation multiposte : il convient de **fermer sur tous les postes toutes les fenêtres ouvertes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour

poste par poste.

Si vous n’arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet.

▶ Accompagnement nouveau gestionnaire

Vous êtes un nouvel utilisateur du logiciel impact emploi, Si vous n’avez pas été formé à l’outil, n’hésitez pas à contacter l’assistance pour bénéficier d’un accompagnement à sa prise en main.

▶ Fiabilisation DSN Urssaf

L’Urssaf a mis à disposition un nouveau service vous permettant d’être informé en cas d’anomalie détectée sur votre DSN. Cela vous indique l’origine et le détail de l’anomalie, les modalités de correction et les conseils pour ne pas les reproduire.

N’hésitez pas à contacter l’assistance avant de procéder à toute modification.

RETOUR SOMMAIRE

▶ Passage d’un CDI vers un contrat d’apprentissage

Pour ce cas particulier, merci de bien vouloir contacter l’assistance avant de procéder à une quelconque modification.

RETOUR SOMMAIRE

▶ Régularisations – Taux retraite

L'onglet « *Régularisation de cotisations* » vous permets de nouveau de **régulariser les taux de cotisations retraite.**

Retrouvez la fiche pratique ***Régularisations – Retraite. Taux erroné*** relative à ce sujet

▶ Formation professionnelle 2022

Les bordereaux d'aides au remplissage pour la formation professionnelle 2022 sont disponibles dans cette mise à jour.

La déclaration et le paiement des contributions de formation professionnelle est **à effectuer avant le 28/02/2023 sur le site de l'OPCO dont dépend l'association**.

- Pour les obtenir : Onglet ***"Actions mensuelles/trimestrielles"*** / ***"Déclarations"*** / ***"Annuelles"*** / ***« Extractions »*** :

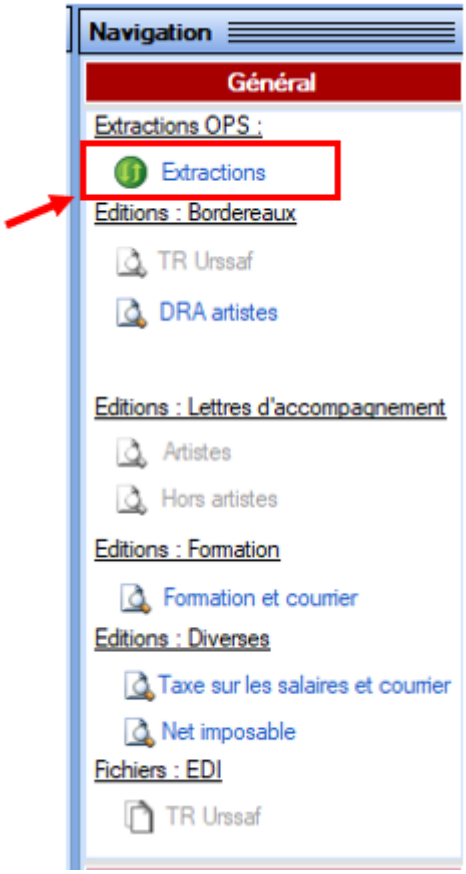

- Éditez ensuite les **aides au remplissage** en cliquant sur « ***Formation et courrier*** » :

RETOUR SOMMAIRE

▶ Configuration requise en Windows 10

La configuration minimale pour pouvoir assurer la bonne continuité des mises à jour du logiciel Impact Emploi est d'être en **Windows 10**

RETOUR SOMMAIRE

▶ Nouvelle version DSN-Val 2023 à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **à installer** sur votre poste de travail.

Attention ! Il ne suffit pas de mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme habituellement lors des livraisons de versions.

Vous devez télécharger la version DSN-Val 2023 à partir du *portail DSN*.

Si besoin, retrouvez **ICI la procédure d'installation et d'utilisation de votre outils de contrôle DSN.**

Si le téléchargement ne s'exécute pas, nous vous recommandons d'utiliser un autre navigateur internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Chrome, ou Edge).

Information : L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur Net-Entreprise, au besoin .

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

▶ Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

RETOUR SOMMAIRE

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

Lisez-moi V3.00.119-Février 2023

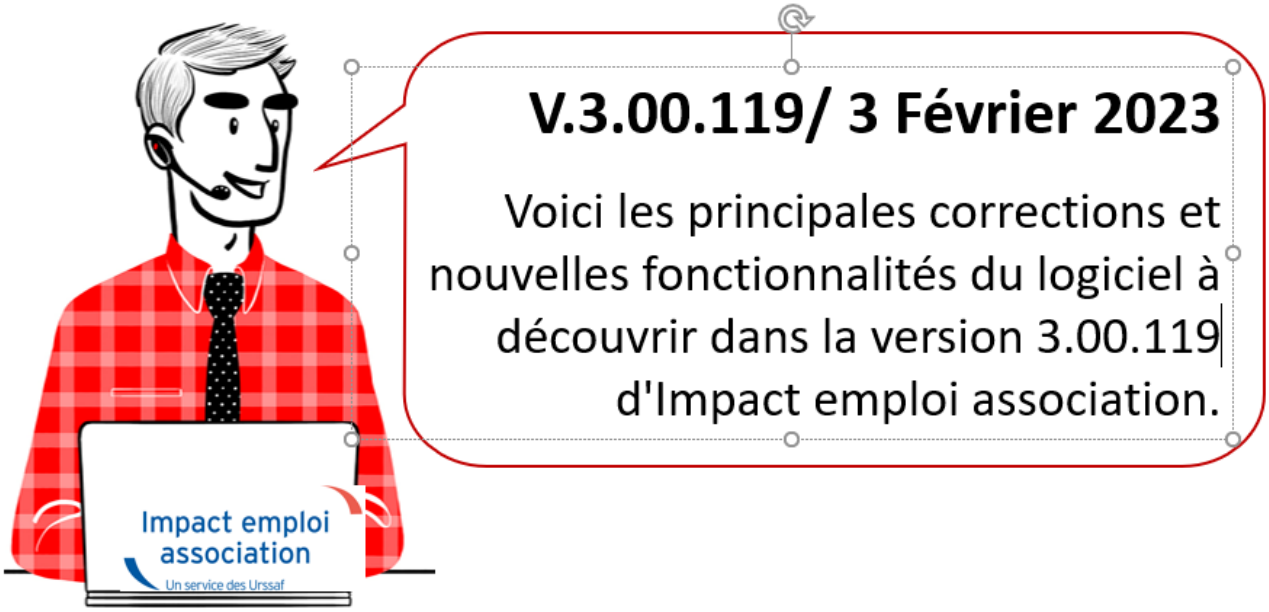

Sommaire :

- Informations importantes
- Paramétrage
- DSN
- Autres déclarations
- Rappels
- Fiches à la une

▶ Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** *(fenêtre de messagerie, document PDF…)* **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.

Installation multiposte : il convient de **fermer sur tous les postes toutes les fenêtres ouvertes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste par poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur

internet.

▶ Accompagnement nouveau gestionnaire

Vous êtes un nouveau utilisateur du logiciel impact emploi, Si vous n'avez pas été formé à l'outil, n'hésitez pas contacter l'assistance pour bénéficier d'un accompagnement à sa prise en main.

▶ Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr**.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

RETOUR SOMMAIRE

▶ CCN Familles rurales : Prévoyance santé

Le contrat paramétré « régime frais de santé » a été mis à jour.

RETOUR SOMMAIRE

.

▶Gestion des flux DSN

A partir de cette version, il faudra attendre **1 heure** après le dépôt des fichiers DSN pour pouvoir cliquer sur le bouton « suivi des dépôts ».

De nombreux suivi de dépôts engendrent de gros soucis pour l'assistance quand Net Entreprise n'a pas eu le temps de procéder à l'examen des DSN déposées sur le site lorsque le suivi est déclenché.

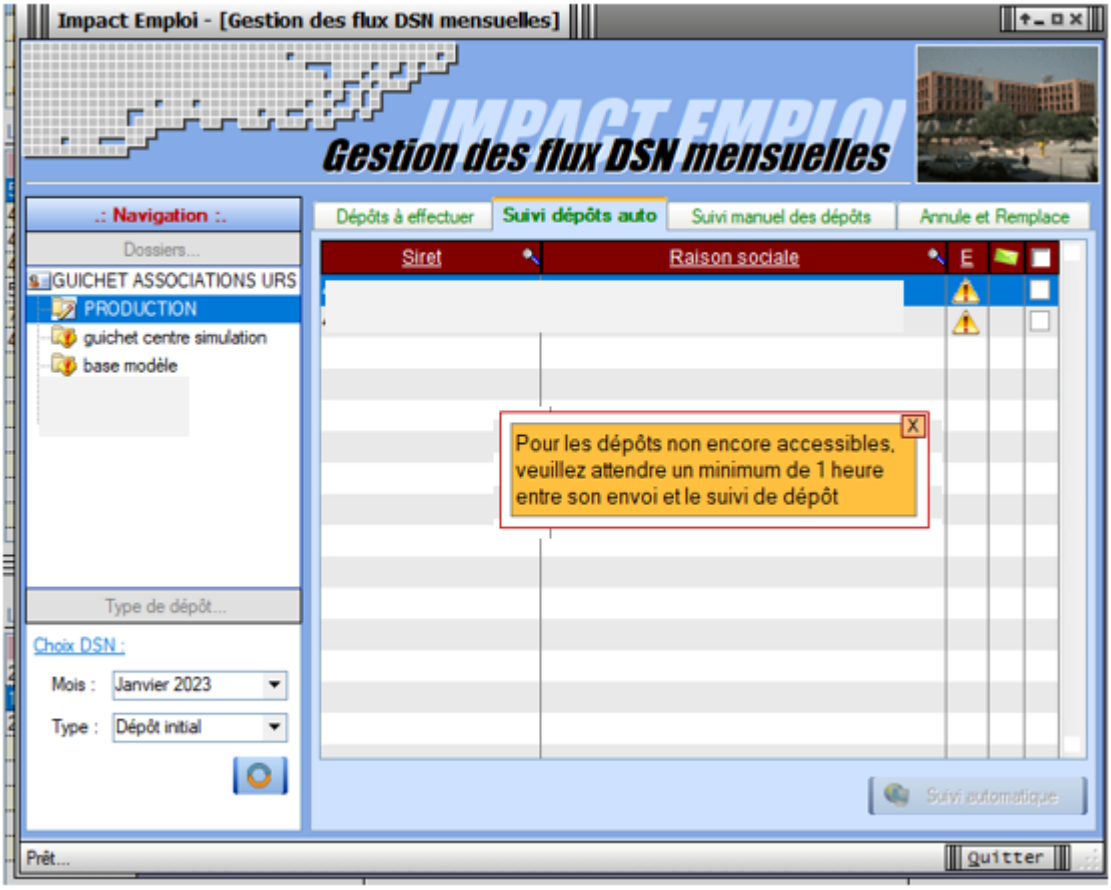

Si vous oubliez ou choisissez de ne pas faire cette manipulation de suivi des dépôts , il ne vous sera pas possible de remonter vos taux PAS.

Merci de votre vigilance, nous vous remercions de votre compréhension.

Pour plus de précision concernant le dépôt des fichiers DSN, consulter la FP ***Générer et déposer un fichier DSN***

RETOUR SOMMAIRE

AUTRES DECLARATIONS

▶ **AFDAS INTERMITTENT du spectacle**

L'aide au remplissage est disponible.

RETOUR SOMMAIRE

RAPPELS

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **à installer** sur votre poste de travail.

Attention ! Il ne suffit pas de mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme habituellement lors des livraisons de versions.

▶ Nouvelle version DSN-Val 2023 à installer

Vous devez télécharger la version DSN-Val 2023 à partir du *portail DSN*.

Si besoin, retrouvez **ICI la procédure d'installation et d'utilisation de votre outils de contrôle DSN.**

Si le téléchargement ne s'exécute pas, nous vous recommandons d'utiliser un autre navigateur internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Chrome, ou Edge).

Information : L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur

Net-Entreprise, au besoin .

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

RETOUR SOMMAIRE

FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- Procédure d'installation de l'outil DSN-Val
- Intégration automatique des CRM PAS
- Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO
- Sauvegarde de base de données – Anomalies

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, c'est ICI ! N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

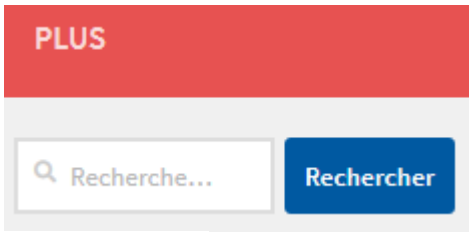

RETOUR SOMMAIRE